

Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton

Faits saillants du rapport financier

Année 2023

Sommaire des résultats au 31 décembre 2023

| | Réalisations | Budget |
|---|--------------|--------------|
| Revenus de fonctionnement | 2 543 428 \$ | 2 663 555 \$ |
| Charges | 2 420 338 \$ | 2 480 755 \$ |
| Excédent de fonctionnement | 123 090 \$ | 192 800 \$ |
| Excédent de fonctionnement à des fins fiscales | 275 478 \$ | - |

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal, en cette séance extraordinaire du conseil municipal du 28 janvier 2025, je fais rapport aux justinoise et justinois des faits saillants du rapport financier 2023 de notre municipalité.

Nos états financiers ont été audités par la firme BCGO s.e.n.c.r.l. qui a confirmé que ceux-ci, dans tous leurs aspects significatifs, donnent une image fidèle de la situation financière de notre municipalité pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023. Ils reflètent donc adéquatement les résultats, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La municipalité de Sainte-Justine-de-Newton a terminé l'année avec des revenus de fonctionnement totalisant 2 543 428 \$ soit, 120 127 \$ de moins que le budget. La différence est expliquée principalement par la valeur des travaux d'infrastructures réalisés qui a été moindre que prévu et qui a conséquemment réduit la valeur des subventions reçues. Les charges ont quant à elles été quand même bien contrôlées comparativement au budget avec une différence de 60 417 \$, ce qui représente moins de 2.4 % du budget.

Ce qui laisse un excédent de fonctionnement de 123 090 \$ comparativement à un budget de 192 800 \$. En retirant les charges qui ne sont pas acceptées au niveau fiscal, comme par exemple la dépense d'amortissement des actifs, nous nous retrouvons avec un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 275 478 \$. Un montant significatif qui est le résultat d'une saine gestion et d'un contrôle rigoureux des finances publiques.

Fait à noter, l'endettement de la municipalité est de seulement 0.37\$/100\$ d'évaluation foncier. La moyenne des municipalités québécoises dont la population

est similaire à la nôtre est plutôt de 1.04\$/100\$ d'évaluation foncier. Ce qui tend à démontrer que la municipalité peut se permettre de financer d'autres projets en infrastructures qui amélioreront la qualité de vie de nos citoyens.

Et conformément à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, voici les rémunérations et les allocations versées pour l'année 2023 :

| Élus | Fonction | Reçu de l'organisme municipal | | Reçu d'organismes supra municipaux (MRC) | |
|--------------------------|-------------|-------------------------------|------------------------|--|------------------------|
| | | Rémunération | Allocation de dépenses | Rémunération | Allocation de dépenses |
| Shawn Campbell | Maire | 13 585 \$ | 6 768 \$ | 5 636 \$ | 2 814 \$ |
| Geneviève Raymond | Conseillère | 4 545 \$ | 2 280 \$ | | |
| Jean Giroux-Gagné | Conseiller | 4 512 \$ | 2 263 \$ | | |
| Aline Charbonneau | Conseillère | 4 545 \$ | 2 280 \$ | | |
| Mario Pitre | Conseiller | 4 545 \$ | 2 280 \$ | | |
| Louis-Philippe Thauvette | Conseiller | 4 479 \$ | 2 246 \$ | | |
| Jacques Séguin | Conseiller | 3 124 \$ | 1 567 \$ | | |

De plus, le maire a reçu une rémunération de 5 636 \$ et une allocation de dépenses de 2 814 \$ pour avoir siégé au sein du comité de la MRC Vaudreuil-Soulanges. Prendre note également que le conseiller #2, ayant entré en fonction le 19 février 2023, n'a pas reçu une rémunération annuelle complète.

En conclusion, la municipalité se retrouve donc en excellente santé financière. D'ailleurs, les membres du conseil ainsi que les employés déploieront les efforts nécessaires afin de continuer à assurer une saine gestion financière de votre municipalité.

Shawn Campbell
Maire